



achat résidence principale & mobilité professionnelle

Par **louarn**, le **20/08/2011** à **11:41**

Bonjour,

je réside dans une région où je travaille et où je loue un appartement. Avec mon épouse nous projetons d'acheter une propriété dans une autre région située à plusieurs centaines de kms. Nous souhaiterions pour des raisons économiques en faire notre résidence principale, mon épouse étant en congé parental. J'occuperais pour ma part mon logement loué en semaine pour mon travail. Cela est-il légal au regard de la loi ?

Par ailleurs, mon travail va certainement m'amener à partir à l'étranger avec ma famille pour plusieurs mois (peu de temps après l'achat de la propriété). Cette résidence resterait-elle alors principale ? Que deviendraient les avantages obtenus pour son achat (prêt à taux 0, par ex) ?

merci de m'apporter vos lumières sur ce casse-tête !

Par **Domil**, le **20/08/2011** à **11:54**

Votre logement en location deviendra votre résidence secondaire. Il y a beaucoup de couples qui sont dans votre cas et qui ne se voient que le WE. La loi prévoit même que deux conjoints peuvent avoir des domiciles distincts sans que ça ne porte atteinte à la communauté de vie.

[citation]Par ailleurs, mon travail va certainement m'amener à partir à l'étranger avec ma famille pour plusieurs mois (peu de temps après l'achat de la propriété). Cette résidence resterait-elle alors principale ?[/citation] ça dépend combien de temps vous allez partir, si vous allez passer plus de 180 jours dans l'année à l'étranger, si officiellement, vous ne serez plus résident français.

Par **louarn**, le **20/08/2011** à **15:27**

Merci pour votre réponse.

Je serai amené à passer au moins une année à l'étranger. Dans ce contexte, cette acquisition devient-elle résidence secondaire ?